

BPJEPS Animateur Activités du cirque

Une formation en alternance proposée par
la FREC Grand Est et Trajectoire Formation avec :



Une formation pour un métier :

L'animateur cirque est polyvalent dans les 5 disciplines du cirque et conçoit des progressions pédagogiques permettant la pratique amateur de tous publics.

Il utilise les arts du cirque au service de l'éducation populaire et adapte ses animations aux publics, contextes, espaces et structures, notamment dans le cadre de structures socioculturelles.

UNE FORMATION INÉDITE EN GRAND EST ET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Formation en alternance de septembre 2020 à juin 2021.

**Petits-déjeuners d'information (de 9h à 10h30) à destination des
employeurs* :**

- le 4 mars 2020 à Graine de Cirque à Strasbourg (67)
- le 29 avril 2020 à Passe-Muraille à Besançon (25)
- le 4 juin 2020 à l'Odyssee du Cirque à Héricourt (70).

*Merci de vous inscrire auprès de pauline.fattelay@trajectoire-formation.com

MATINÉES CONSEILS :

Rencontrez un formateur de Trajectoire Formation, pour toute demande de renseignements, avec ou sans rdv, tous les vendredis de 9h à 13h.



LE BPJEPS ACTIVITÉS DU CIRQUE VOUS INTÉRESSE ?

PENSEZ AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE !

Le BPJEPS Activités du cirque est éligible à l'apprentissage.

Pour l'employeur cela signifie* :

- Une **rémunération de l'apprenti selon un pourcentage** du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel et variant en fonction de l'âge et de la durée du contrat.
- Une **aide unique** pour les employeurs pouvant aller jusqu'à 4125 €.
- Une **prime régionale à l'apprentissage** de 1 000 €, pour les entreprises de moins de 11 salariés.
- Une **aide au recrutement** d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire d'un minimum de 1000 € .
- Une **exonération des cotisations sociales**.
- Un **crédit d'impôt** à l'apprentissage.
- Une **prise en charge des frais de formation** par l'OPCO (montants variables selon la branche professionnelle).

Simulation du coût annuel sur :
alternance.emploi.gouv.fr

* Aides cumulables, soumises aux évolutions de la réglementation et variables selon l'effectif et le statut (public / privé) de l'employeur.

Pour plus d'informations, visitez notre site internet : www.trajectoire-formation.com